



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épinal le 15 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre départementale du 17 novembre 2023 des médiateurs sociaux sous contrat adultes-relais

La Préfète des Vosges a tenu à recevoir en Préfecture des Vosges les médiateurs sociaux/ adultes-relais travaillant dans les six quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) du département.

Ces postes sont ouverts à des personnes sans emploi de 26 ans et plus résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Le dispositif des adultes-relais répond à un double objectif :

- Permettre à un habitant d'un QPV d'accéder à un emploi et à des formations qualifiantes ou des diplômes lui permettant éventuellement d'envisager une reconversion professionnelle. C'est, en effet, un dispositif de retour à l'emploi et d'insertion.

- Donner un cadre stable aux actions de médiation sociale dans les QPV.

Les missions des adultes-relais dans les QPV consistent principalement à :

- Accueillir, écouter, exercer toute activité qui concourt au lien social ;
- Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches et dans l'accès aux droits ;
- Faciliter le dialogue entre services publics et usagers ;
- Favoriser la participation citoyenne ;
- Améliorer et préserver le cadre de vie ;
- Aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;
- Faciliter le dialogue intergénérationnel, accompagner et renforcer la fonction parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur ;
- Renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans les quartiers.

Le dispositif adultes-relais dans les Vosges en quelques chiffres :

-23 emplois d'adultes-relais

-7 associations et 3 collectivités territoriales emploient ces adultes-relais dans le cadre d'une convention de trois ans signée avec l'État

-plus de 500 000€ d'aide financière annuelle versée par l'État par an

La présence sur le terrain des médiateurs sociaux/adultes-relais est, pour la Préfète Valérie MICHEL-MOREAUX, une priorité. La rencontre d'aujourd'hui s'inscrit ainsi dans le cadre de l'animation du réseau départemental des adultes-relais qui vise à la fois à valoriser leur métier et à proposer des ateliers leur permettant à la fois de se professionnaliser afin de servir au mieux les habitants des quartiers politiques de la ville mais également de préparer leur avenir vers un emploi durable.

La politique de la ville dans les Vosges

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Conduite par l'État et les collectivités

territoriales, elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, signés pour une période allant de 2015 à 2023. Le département compte trois contrats de villes (contrat de ville de la communauté d'agglomération d'Epinal, contrat de ville de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et contrat de ville de la communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales pour Remiremont) et six quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui comptent environ 13 000 habitants soit 3,5 % de la population des Vosges. 15% des jeunes du département habitent un QPV.

Pour répondre aux enjeux d'égalité des chances dans l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, aux soins..., des financements complémentaires de l'État viennent renforcer le droit commun. Ils se déclinent de la façon suivante pour l'année 2023:

-860 000€ de crédits spécifiques de la politique de la ville pour le financement de projets dans le cadre des contrats de ville, de l'opération Quartiers d'été, des Programmes de Réussite éducative etc;

-1 200 000€ consacrés à des actions permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de 30 % de la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans le périmètre d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV);

-500 000€ d'aides versées aux employeurs des adultes-relais.

L'État finance également dans le département trois « cordées de la réussite » dans lesquelles des établissements d'enseignement supérieurs « tête de cordée » proposent un programme d'actions de la 4ème à la terminale à des élèves des QPV pour favoriser la poursuite d'études supérieures, l'ambition et la non censure. Dans le cadre du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'État accompagne également le financement de 8 postes d'animateurs dans des associations porteuses d'un projet dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Focus sur « Quartiers 2030 »

Après une phase d'évaluation menée en 2022-2023, de nouveaux contrats de ville doivent entrer en vigueur au plus tard le 31 mars 2024. Ils reposeront sur :

- un zonage actualisé de la géographie prioritaire,
- une contractualisation resserrée autour d'enjeux et de projets territoriaux,
- une participation citoyenne ravivée.

L'ambition de la démarche « Quartiers 2030 » se dessine au niveau national par 4 priorités :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- La transition écologique et énergétique
- L'émancipation pour tous et la lutte contre les discriminations
- La tranquillité et la sécurité publique

Cette ambition doit reposer sur la mobilisation du droit commun comme sur des outils locaux plus souples, plus adaptables, plus proches des besoins.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

